Sociologie des institutions. Ali Dabouz. Fiche de cours n°4. Mars 2020

 **Notions de pouvoirs.**

**Introduction :** le pouvoir ce n’est pas une chose que l’on possède, c’est plutôt une relation qui unit deux partenaires.il s’exerce en effet, entre individus ou groupes sociaux inégalement situés dans l’espace social.

**La notion de pouvoir :** le pouvoir politique se définit comme un pouvoir suprême dirigeant toute la vie de la société et par l’exercice duquel est institué le pouvoir public constitutionnel. Le pouvoir. Selon le professeur et juriste français Pierre Pactet, «  *le pouvoir politique est un phénomène d'autorité parmi d'autres, mais particulièrement complexe ; c'est un pouvoir de prévision, "d'impulsion, de décision de coordination qui appartient à l'appareil dirigeant du pays* ».Constitution et hiérarchie des normes, ordre juridique étatique et encadrement du pouvoir politique. La hiérarchie des normes vise davantage à assurer la légitimation de la norme juridique, celle-ci étant liée à l'identité de son auteur (qui lui-même possède une certaine légitimité au regard de sa capacité à représenter le souverain.

Nous avons décidé, pour illustrer le sujet "légitimité et représentation du pouvoir politique", de prendre comme exemple les élections Présidentielles, qui se sont déroulées au cours du mois d'avril et de mai 2002. Période électorale historique puisqu'au second tour le

**Le droit constitutionnel** : c’est un encadrement juridique des phénomènes politiques. Ce n’est pas une simple observation de la vie politique. Il est une discipline juridique, et une branche du droit public. C’est le pouvoir dans la cité, dans l’Etat. C’est le pouvoir de prévision, d’impulsion, de décision et de coordination qui appartient à l’appareil dirigeant du pays, en principe de l’Etat, c’est-à-dire aux gouvernants (organes exécutifs essentiellement) et qui permet de déterminer et de conduire la politique nationale.

La notion de "pouvoir politique" est polysémique. En effet, le pouvoir politique se définit comme un pouvoir suprême dirigeant toute la vie de la société et par l’exercice duquel est institué.

 ***Un phénomène d’autorité*** : nécessite une double relation : un homme politique au commande de l’Etat a besoin pour assoir une vraie autorité de : de haute capacité de commandement pour gérer un pays. Son autorité s’assoit aussi sur les principes d’obéissance civile et de sacrifice pour autrui. C’est en ce qu’on distingue la vie politique et sociale s’organise par la présence de gouvernants au pouvoir et de gouvernés dans la société, leur relation est basée sur l’entendement et cohabitation malgré les divergences.

Les autorités à la commande de l’Etat ont entre les mains les moyens de dissuasion, qui sont nécessaires à l’instauration de leur pouvoir. Cette force contraignante, sert, non pas à fonder le pouvoir, mais à le maintenir. Le phénomène de l’autorité commence dès que la gouvernance s’installe. Alors, les dirigeants qui se voient dans la logique de pouvoir dépassent les limites autorisées et abusent de se pouvoir jusqu’à en faire un régime totalitaire. Par contre, d’autres dirigeants, élus par le peuple sont aux commandes de l’Etat pour servir le peuple. L’abus de pouvoir correspond dans ce cas de figure « au non-respect des lois régissant la vie publique ». Il est perçu comme « une déviation à la norme politique » « un reniement des valeurs sociales de l’Etat », et dans certains cas il peut s’agir « de folie des grands », ex : le cas des dictateurs.

**L’autorité du pouvoir politique** : s’applique à tous et peut porter sur tous les domaines, donc elle est exécutoire et générale, s’appliquant sur l’ensemble des domaines, ex : à la politique de l’Etat à son économie, au domaine social, les entreprises de production, à l’enseignement, et à tant de domaines. L’autorité du pouvoir en place s’applique à tout le territoire du pays, et concerne toute la population qu’elle soit partisane ou d’opposition. A cet effet, l’influence du pouvoir en place dépasse parfois les frontières du pays.

Aujourd’hui, le pouvoir politique est institutionnalisé c’est-à-dire qu’il s’est dissocié de la personne des gouvernants pour se porter sur une entité qui lui sert de support, soit l’Etat (depuis le XVe siècle). Cette évolution est capitale car les dirigeants n’ont de compétences qu’en raison de leurs fonctions, ils ne sont que dépositaires provisoires du pouvoir. La légitimité les dépasse et leur survie.

**Le contre-pouvoir** : correspond aux centres organisés de décisions, de contrôle, d’intérêts ou d’influence qui, par leur seule existence ou par leur action ont pour effet de limiter la puissance de l’appareil dirigeant de l’Etat.

**Son objectif** : éviter la tyrannie et l’omnipotence du pouvoir en place par l’exercice du contrepouvoir régulateur de la scène politique. Il s’exerce à l’intérieur du pouvoir par la participation au gouvernement, il s’exerce aussi en se situant à l’extérieur du pouvoir, en se positionnant avec l’opposition influente. Il permet un équilibre favorable aux droits et libertés des gouvernés, car par leur pouvoir absolu et non contrôlé, certains décideurs ne se dérangent pas d’enfreindre à la constitution. Le contre-pouvoir existe dans les pays démocratiques dites régimes pluralistes, et inexistant dans les régimes totalitaires.

 L’abus de contre-pouvoir est contraire aux principes de gouvernance en démocratie, car cela ferait prévaloir les intérêts partisans des catégories sociales au pouvoir, contre l’intérêt général du peuple. Tout est une question d’équilibre.

Sur la scène publique le contre-pouvoir des hommes, des syndicalistes, d’hommes politiques s’exercent pour assurer les équilibres internes du pouvoir politique et éviter les excès. Les Assemblées populaires sont nées pour réguler la vie politique. Et, les partis politiques disposent d’une liberté d’action, en tant qu’opposition permise à l’activité politique. Les médias du champ audiovisuel et la presse écrite possèdent le pouvoir d’action, quand ils ne pas asservis ou travaillent sous le monopole de l’Etat. Ensuite, il y’a les forces économiques et sociales pour faire face à l’autorité dominante. Le pouvoir correspond en fin, à la puissance, l’hégémonie et l’influence des hommes qui gouvernent.

Q n°: 1- Définissez les notions suivantes : le pouvoir (législatif, politique, exécutif, juridique, financier, administratif).

 Q n°: 2- Qu’est-ce que  le contre-pouvoir ? Qu’est-ce que la légitimité? Qu’est-ce que la légalité ?

E-mail: ali.dabouz@univ-bejaia.dz Chargé de cours : Ali Dabouz.